

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI .
RESIDENCE DU RUANDA .

N° 2029/A.I.M.O.

Objet : G I S H A R I .

ASTRIDA



Kigali, le 5 octobre 1940 .

N° 2030/A.I.M.O. Copie à Monsieur l'Administrateur
Territorial à Nyamitaba .

Copie à Monsieur le Commissaire
Provincial à COSTERMANSVILLE .

453/AIMO.
14.10.40.

Ai 02.05

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous prier de continuer à réserver la meilleure attention au mouvement d'émigration vers le Gishari .

Il est hautement désirable que les émigrants partent avec leur famille , plutôt que de faire d'abord seuls le voyage et de revenir ensuite chercher femme et enfants .

Il est hautement désirable aussi que leur caravane soit minutieusement organisée , que les émigrants partent munis de leurs houes et de vivres de route , avec , si c'est nécessaire , l'intervention des caisses de province (ma lettre 1528 du 5-7-1940) .

Afin de faciliter le contrôle des émigrants à Kisenyi , vous voudrez bien remettre à chaque chef de caravane une feuille de route collective mentionnant l'identité et la colline d'origine de ceux qui en font partie .

J'insiste pour que chaque caravane se présente au poste de Kisenyi , où il sera tenu attachement des dates de passage , de l'importance de chaque caravane et de son origine .

L'Administrateur Territorial de Kisenyi pourra , grâce à cette procédure , aviser son collègue de Nyamitaba , par courriers urgents , de l'arrivée imminente de contingents importants et pourra avertir ses collègues du Ruanda des défections constatées avant le passage de la frontière .

Je suis pour le moment adverse des mesures de coercition à l'égard des émigrants qui abandonneraient le Gishari pour revenir au Ruanda , pour autant que les défections ^{soient} des cas isolés ; s'il s'agit d'un mouvement collectif , enquête sera faite auprès des rentrants sur les motifs de leur défection et il m'en sera référé si les raisons présentées sont dignes d'attention ; s'il s'agit manifestement de caprice , les autorités indigènes interviendront pour renvoyer les émigrants au Gishari .

Le Résident du Ruanda
J. Paradis .

Messieurs les Administrateurs Territoriaux de :
Kigali-Nyanza-Astrida-Shungu-Kisenyi-Ruhengeri
Biumba et Kibungu .